

 Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

 Oost & West -Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

 Brabant

tél : 02 674 57 11

 Wallonie

tél : 081 432 611

VINÇOTTE**PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION****Responsable des travaux :**Nom, Prénom : T. Debacker
B. ANOT Ph.
N° carte d'identité :
N°TVA : BENom, Prénom : FYON
Adresse : Rue Longue, 53
CP + Commune : 4837 Boekel
Tél. : 0476 21 57 00**Installation :****Propriétaire / gestionnaire :**

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE) O

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage	<input checked="" type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> ① Unité d'habitation
	<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire		<input type="checkbox"/> Art 87	<input checked="" type="checkbox"/> Art 278	<input type="checkbox"/> ② Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> ③ Parties communes
<input checked="" type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> ④ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	/	/	/	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : <u>6113233</u>	Index jour :	nuit :		<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit :	
	Protection branchement (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....				n° :	Index nuit :
Données installation	Congue pour U _N : <input type="checkbox"/> 230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V O.....				Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....				<input type="checkbox"/> boucle de terre <input type="checkbox"/> barres / pique	
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>Exok</u> mm ² - Type :				<input type="checkbox"/> enroulé	
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <u>40 A / 300 mA</u>	Nombre de tableaux : <u>1</u>			Nombre de circuits terminaux : <u>10</u>	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> >/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>130 Ω</u>	<input type="checkbox"/> Isolement général : <u>1 MΩ</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Remarques	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	Visa GRD ou mandatai

Conclusion(s) : La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE. L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.**Agent visiteur :**Nom : N. DebackerAgent n° : 213Date : 27/06/2014 Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

06/09/2014 par le même organisme de contrôle

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

EXVB 4X10z

C
D
E
F
G
H
I
J

30mA 40A 4

1000

6

3

113

11

七

8
—

10

100

VOLET PORTE D'ENTREE

LIBRE

3
C
2
1

472

9
X

—V X $\frac{d}{dt}$

5
4
3
2
1
0

26. 1. 1926

113

卷之三

BRANDI PHILIPPE S.P.R.L.

4837 BAELEN

Rue **FYON ANDREE**
Rue Longue, 59

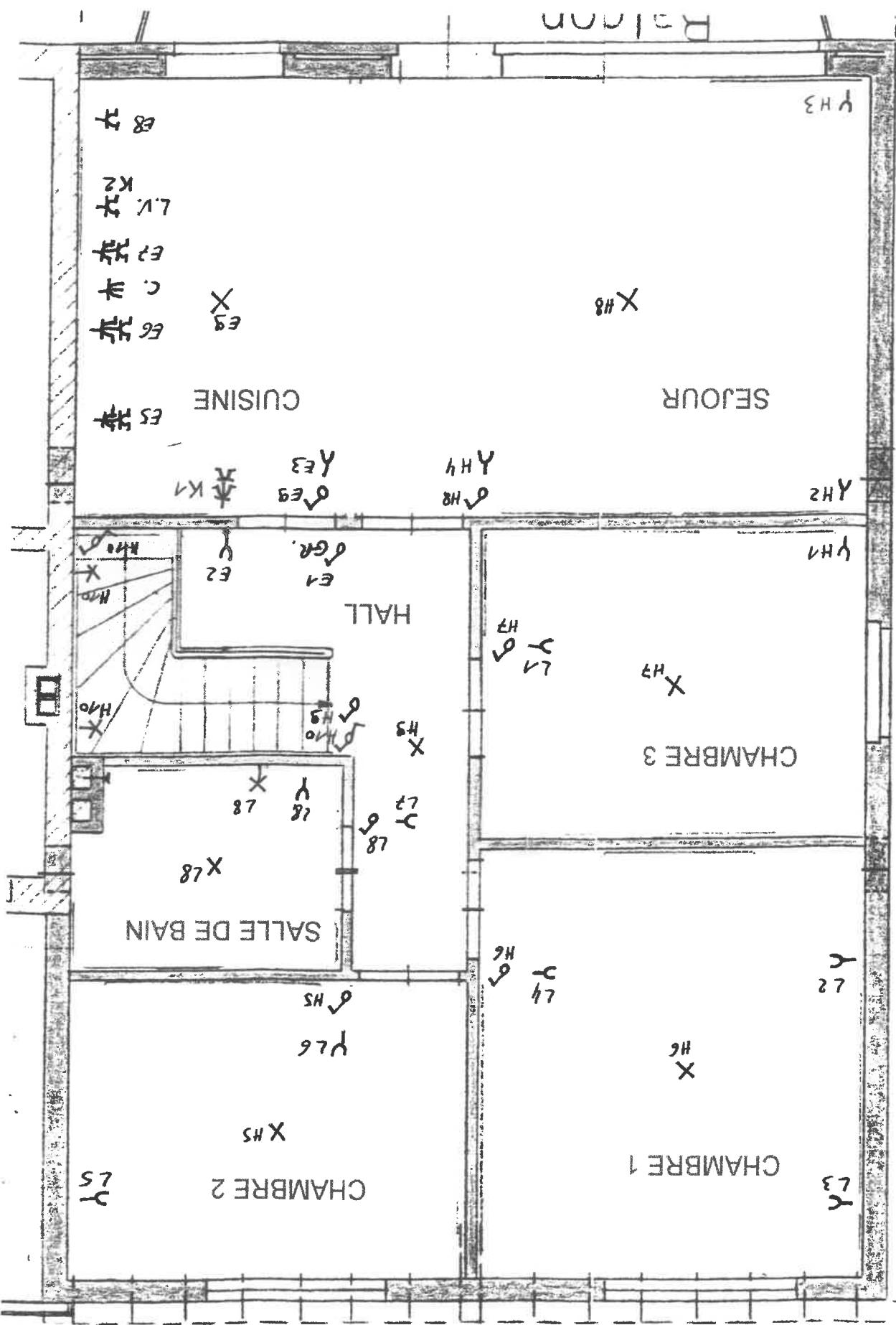
Rue plein Vent, 21 à 4837 BAELEN
TEL:087 764579 **IWAhe 477465771**

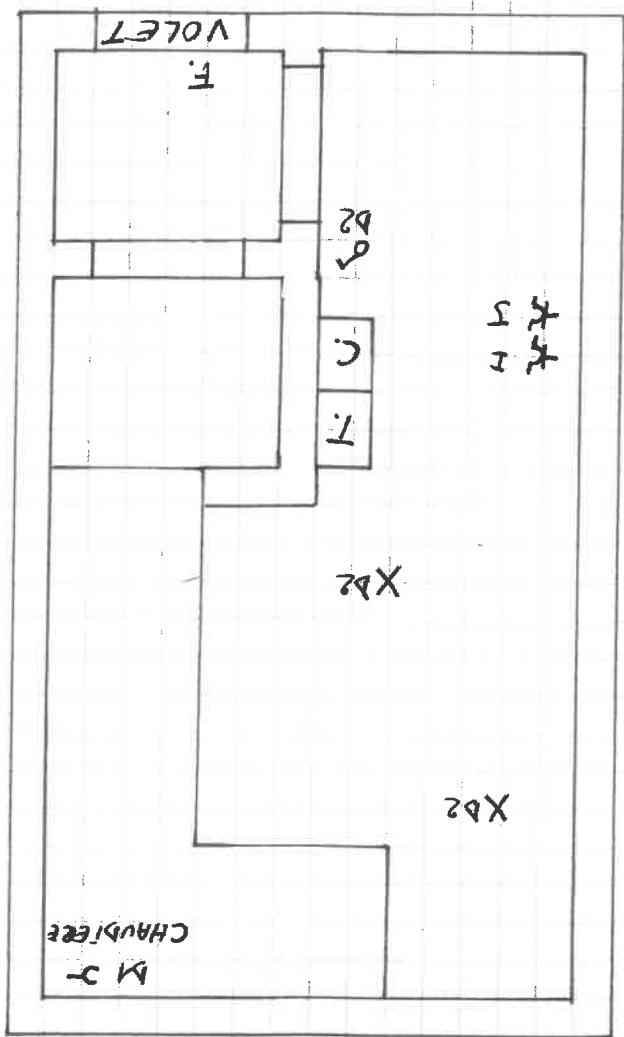
T.V.A be 477465771

TEL:087 764579

Remarque:







PLANS ELECTR APP. MANY OF gender